

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 10

À l'alinéa 8, après le mot :

« morale »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article L. 480-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.